



République Française
Département : LOIRE - Arrondissement : Montbrison

ECOTAY L'OLME - COMMUNE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 05 MARS 2026

Le cinq mars deux mille vingt-six à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 27 février 2026, s'est réuni sous la présidence de GANDREY Carine, Maire, en SALLE DU CONSEIL.

Secrétaire de la séance : DEMEURE Aurélie

Etaient présents : GANDREY Carine, JOANIN Robert, MAY Michelle, GOURBEYRE Auriane, DUCLOS Christiane, MARIANI Jean-Michel, MEYNIEL Catherine, MARECHAL Jacques, BAROU Guy, MEFTAH Pascal, MASSACRIER Sylvaine, DEMEURE Aurélie

Absents avec pouvoirs : MASSON Robert représenté par JOANIN Robert, JAY Daniel représenté par DEMEURE Aurélie, PEYCELON Guillaume représenté par GOURBEYRE Auriane

Absents et excusés :

Madame Carine GANDREY ouvre la séance, la dernière du mandat 2020-2026, en remerciant l'ensemble des adjoints et des conseillers municipaux pour leur soutien et leur accompagnement tout au long des six années de mandat écoulées.

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2026, à l'unanimité.

Madame Carine GANDREY, Maire et ordonnateur de la commune, quitte la salle, son statut ne lui permettant pas d'assister aux débats ni de participer aux votes relatifs à l'approbation des Comptes Financiers Uniques ainsi qu'à l'affectation des résultats.

Conformément aux dispositions en vigueur, Madame Michelle MAY, 2^{ème} Adjointe prend la présidence de la séance pour la conduite et le vote des délibérations concernées.

Délibérations du Conseil

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - MAIRIE ECOTAY L OLME 2025 (N° DE_003_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

COMPTE FINANCIER UNIQUE - COMMUNE ANNEE 2025

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté 2024		254 035,42 €		220 225,45 €		474 260,87 €
Opérations de l'exercice 2025	605 560,59 €	257 938,74 €	533 075,81 €	707 430,41 €		
TOTAL	605 560,59 €	511 972,16 €	533 075,81 €	927 655,86 €	1 135 636,40 €	1 439 628,02 €
Résultat de clôture 2025	-93 558,43 €			394 580,05 €		300 991,62 €
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE						
RESULTAT DEFINITIF	-93 558,43 €			394 580,05		300 991,62

Madame Michelle MAY présente les résultats de l'exercice comptable 2025 concernant le budget principal de la commune.

Elle indique que la section d'investissement fait apparaître un déficit de 93 558,43 €, tandis que la section de fonctionnement dégage un excédent de 394 580,05 €.

Ainsi, l'excédent global toutes sections confondues s'élève à 300 991,62 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, aucune voix contre et aucune abstention ne s'étant manifestées, Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la commune d'Ecotay l'Olme
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0
Délibération : adoptée

AFFECTATION DES RESULTATS - MAIRIE ECOTAY L OLME 2025 (N° DE_004_2026)

Vu la délibération adoptant le compte financier unique pour l'année 2025 ;

Vu les articles L1612-32 et R.1612-52 du code général des collectivités territoriales;

Considérant les résultats suivants :

**COMPTE FINANCIER UNIQUE - COMMUNE
ANNEE 2025**

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté 2024		254 035,42 €		220 225,45 €		474 260,87 €
Opérations de l'exercice 2025	605 560,59 €	257 936,74 €	533 075,81 €	707 430,41 €		
TOTAL	605 560,59 €	511 972,16 €	533 075,81 €	927 655,86 €	1 138 636,40 €	1 439 628,02 €
Résultat de clôture 2025	-93 588,43 €			394 580,05 €		300 991,62 €
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE						
RESULTAT DEFINITIF	-93 588,43 €			394 580,05 €		300 991,62 €

Compte tenu des éléments financiers présentés dans la délibération précédente, à savoir qu'en 2025 la commune enregistre un excédent de 394 580,05 € en section de fonctionnement et un déficit de 93 588,43 € en section d'investissement, il est précisé qu'une partie de l'excédent de fonctionnement permet de couvrir le déficit de la section d'investissement à hauteur de 93 558,43 €.

Madame Michelle MAY propose donc au Conseil municipal d'affecter 300 991,62 € en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation de 300 991.62€ en section de fonctionnement, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote.

**Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0
Délibération : adoptée**

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - PRESBYTERE ECOTAY L OLME 2025 (N° DE _005 _2026)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

**CFU - PRESBYTERE
ANNEE 2025**

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté 2024	83 382,90 €	0,00 €		0,00 €		
Opérations de l'exercice 2025	460 867,94 €	587 392,00 €	2 158,78 €	12 861,01 €		
TOTAL	544 250,84 €	587 392,00 €	2 158,78 €	12 861,01 €	546 409,62 €	600 253,01 €
Résultat de clôture 2025		43 141,16 €		10 702,23 €		53 843,39 €
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE		43 141,16 €		10 702,23 €		
RESULTAT DEFINITIF		43 141,16 €		10 702,23 €		53 843,39 €

Madame Michelle MAY présente les résultats de l'exercice comptable 2025 concernant le budget annexe, dénommé Presbytère, de la commune.

Elle indique que la section d'investissement fait apparaître un excédent de 43 141.16 €, tandis que la section de fonctionnement dégage un excédent de 10 702.23 €.

Ainsi, l'excédent global toutes sections confondues s'élève à 53 843.39 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, aucune voix contre et aucune abstention ne s'étant manifestées, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune d'Ecotay l'Olme
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0
Délibération : adoptée*

--

AFFECTATION DES RESULTATS - PRESBYTERE ECOTAY L OLME 2025 (N° DE _006_2026)

Vu la délibération adoptant le compte financier unique pour l'année 2025 ;

Vu les articles L1612-32 et R.1612-52 du code général des collectivités territoriales;

Considérant les résultats suivants :

CFU - PRESBYTERE
ANNEE 2025

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté 2024	83 382,90 €	0,00 €		0,00 €		
Opérations de l'exercice 2025	460 867,94 €	587 392,00 €	2 158,78 €	12 861,01 €		
TOTAL	544 250,84 €	587 392,00 €	2 158,78 €	12 861,01 €	546 409,62 €	600 253,01 €
Résultat de clôture 2025		43 141,16 €		10 702,23 €		53 843,39 €
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE		43 141,16 €		10 702,23 €		
RESULTAT DEFINITIF		43 141,16 €		10 702,23 €		53 843,39 €

Au regard des éléments financiers présentés dans la délibération précédente, il est indiqué qu'en 2025 la commune enregistre un excédent de 10 702,23 € en section de fonctionnement ainsi qu'un excédent de 43 141,16 € en section d'investissement, attestant que le budget n'est pas déficitaire.

Madame Michelle MAY propose en conséquence au Conseil municipal d'affecter l'excédent de 10 702,23 € en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation de 10 702,23€ en section de fonctionnement, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0
Délibération : adoptée

Madame Carine GANDREY réintègre la séance en salle du Conseil municipal après les votes portant sur les délibérations.

Dossiers en cours

- **Conseil Départemental : Renouvellement des couches de roulement des routes départementales**

Madame Carine GANDREY informe le Conseil Municipal qu'une section de la couche de roulement de la route de Bard doit être renouvelée en 2026 sur la partie basse de la rue. Monsieur Pascal MEFTAH fait remarquer que d'après le courrier reçu du Département aucune tranchée ne peut être réalisée dans les trois à cinq ans suivant la réfection d'une chaussée, ce qui pourrait avoir un impact sur une éventuelle OAP concernant la route de Bard.

Madame Carine GANDREY confirme que l'OAP pourrait être programmée à partir de 2027 au plus tôt, voire ultérieurement, en fonction des décisions prises dans le cadre du PLUi géré par Loire Forez Agglomération.

- **Publicité foncière transfert voiries Les Charmes**

Les démarches administratives relatives à la publicité foncière sont actuellement en cours. Bien que ces procédures soient fastidieuses, il est confirmé que le transfert sera bien réalisé.

- **CCLE du 20 février 2025**

Madame Christiane DUCLOS présente le retour de la CCLE du 20 février 2025. La commune compte 1 107 électeurs sur la liste principale et 1 électeur sur la liste complémentaire, sans remarque particulière. Une inscription en ligne hors délai n'a pas pu être prise en compte.

Elle indique que les inscrits d'office, notamment les jeunes majeurs au 10 mars, seront ajoutés avant l'arrêt des listes électorales, date d'édition du tableau des 5 jours.

Madame Carine GANDREY précise que 152 cartes d'électeurs ont été imprimées et distribuées à la suite du tableau des vingt jours, correspondant aux nouveaux inscrits ainsi qu'aux modifications d'adresse ou d'état civil. Elle indique également qu'à la date du Conseil municipal, la commune compte 1 106 électeurs, à la suite d'une radiation d'office pour inscription dans une autre commune.

- **Préparation planning tenue bureau élections municipales du 15 mars 2026**

Le tableau de planning de tenue du bureau de vote est arrêté. Madame Carine GANDREY le fait circuler auprès des conseillers afin que les personnes volontaires vérifient que les créneaux proposés correspondent bien à leurs disponibilités.

- **Bilan arrivée de Annaëlle ALLEGRO**

Madame Carine GANDREY informe le Conseil municipal que la période d'essai de Madame Annaëlle ALLEGRO est arrivée à son terme. Elle indique que l'intégration se déroule de manière satisfaisante et que la prise de poste se poursuit normalement.

Monsieur Guy BAROU demande si l'agent souhaite poursuivre son contrat. Madame Carine GANDREY confirme que c'est le cas.

Questions diverses

- **SIEL TE LOIRE Eclairage public nouveau marché changement de prestataire**

Madame Carine GANDREY informe le Conseil municipal que, concernant la maintenance de l'éclairage public assurée par le SIEL-TE Loire, un changement de prestataire est intervenu depuis le 1er janvier 2026. L'entreprise INEO Sud-Est / EQUANS est désormais titulaire du marché public et intervient à présent sur la commune.

- **Réunion Virades de l'Espoir**

Aucun retour particulier n'est signalé de la part de Madame Auriane GOURBEYRE.

- **Carnaval du 27 février**

Madame Auriane GOURBEYRE présente le bilan du carnaval du 27 février, faisant état d'une légère baisse de fréquentation liée notamment au renouvellement des bénévoles du Sou des écoles. L'événement s'est néanmoins bien déroulé, et un courriel de remerciement a été adressé par le Sou à la mairie.

Monsieur Jean-Michel MARIANI estime qu'une communication plus importante aurait été utile. Madame Carine GANDREY précise que l'information a été diffusée sur Illiwap, sur le site internet communal et par affichage aux emplacements habituels.

- **Commémoration du 19 mars**

Madame Carine GANDREY informe le Conseil municipal que la cérémonie de commémoration du 19 mars 1962 aura finalement lieu le jeudi 19 mars à 9 h, et non le samedi 21 mars comme initialement envisagé.

- **Liste électorales tableau des 20 jours**

Madame Carine GANDREY précise que le sujet a déjà été évoqué précédemment lors du retour sur la CCLE.

- **Tour de table**

Madame Aurélie DEMEURE et Madame Carine GANDREY rendent hommage à Madame Rosy SEIGNE, récemment disparue, pour son engagement au sein de la commune. Elles rappellent son implication lors de ses deux mandats au Conseil municipal, ainsi que sa participation active au CCAS, au Comité des Fêtes et à diverses activités manuelles ayant contribué à la vie locale.

Monsieur Jean-Michel MARIANI signale la nécessité d'installer des barrières et des éléments réfléchissants près du parvis de l'Église, l'endroit étant dangereux pour les véhicules. Il rend compte de la réunion du SIEL : les communes ne peuvent désormais installer que des panneaux photovoltaïques en autoconsommation. Il indique que chaque habitant de la Loire se situe à moins de 15 minutes d'une borne de recharge pour véhicules électriques. Il rappelle enfin la recommandation du SIEL de relever l'identité d'un conducteur en cas de collision avec un poteau d'éclairage public afin de permettre la prise en charge par les assurances.

Madame Carine GANDREY clôt la séance du Conseil municipal, dernière du mandat 2020-2026, par le traditionnel tour de table. Les membres du Conseil municipal y évoquent leur état d'esprit en fin de mandat et rappellent plusieurs éléments liés au fonctionnement communal, notamment les procédures administratives, la gestion du patrimoine, les enjeux des petites communes, ainsi que l'importance du travail collectif, du dialogue et de la continuité des projets.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole,
Madame le Maire lève la séance à 19h49.

GANDREY Carine
Président de séance

A blue ink signature consisting of a large, stylized 'G' with a horizontal line extending to the left.

DEMEURE Aurélie
Secrétaire de séance

A blue ink signature that appears to be 'Aurélie' followed by a long, sweeping horizontal line.



Commune d'Ecotay l'Olme

République Française
Conseil Municipal d'Ecotay l'Olme
Mairie - 42600 Ecotay l'Olme (Loire)
tél 04.77.58.59.69 - accueil@ecotaylolme.fr

Nombre de membres

en exercice : 15

Présents : 11

Votants:14

Convocation le :

27/02/2026

Séance du jeudi 05 mars 2026

Le cinq mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de MAY Michelle, 2^{ème} Adjointe.

Sont présents : JOANIN Robert, MAY Michelle, GOURBEYRE Auriane, DUCLOS Christiane, MARIANI Jean-Michel, MEYNIEL Catherine, MARECHAL Jacques, BAROU Guy, MEFTAH Pascal, MASSACRIER Sylvaine, DEMEURE Aurélie

Représentés : MASSON Robert représenté par JOANIN Robert, JAY Daniel représenté par DEMEURE Aurélie, PEYCELON Guillaume représenté par GOURBEYRE Auriane

Absents et Excuses :

Secrétaire de séance : *DEMEURE Aurélie*

Objet de la délibération :

**APPROBATION DU
COMPTE FINANCIER
UNIQUE - MAIRIE
ECOTAY L OLME 2025
DE_003_2026**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Résultats du vote :

Pour : 14

Contre : 0

Absention : 0

Délibération adoptée

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

COMPTE FINANCIER UNIQUE - COMMUNE
ANNEE 2025

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté 2024		254 038,42 €		220 225,45 €		474 260,87 €
Opérations de l'exercice 2025	605 560,59 €	287 936,74 €	633 075,81 €	707 430,41 €		
TOTAL	605 560,59 €	511 972,16 €	633 075,81 €	927 658,86 €	1 138 636,40 €	1 439 628,02 €
Résultat de clôture 2025	-93 588,43 €			394 580,05 €		300 991,62 €
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE						
RÉSULTAT DEFINITIF	-93 588,43 €			394 580,05 €		300 991,62 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, aucune voix contre et aucune abstention ne s'étant manifestées, Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la commune d'Ecotay l'Olme
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme,

La 2^{ème} Adjointe, MAY Michelle





Commune d'**Ecotay l'Olme**

République Française
Conseil Municipal d'Ecotay l'Olme
Mairie - 42600 Ecotay l'Olme (Loire)
tél 04.77.58.59.69 - accueil@ecotaylolme.fr

Nombre de membres

en exercice : 15

Présents : 11

Votants:14

Convocation le :

27/02/2026

Séance du jeudi 05 mars 2026

Le cinq mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de MAY Michelle, 2^{ème} Adjointe.

Sont présents : JOANIN Robert, MAY Michelle, GOURBEYRE Auriane, DUCLOS Christiane, MARIANI Jean-Michel, MEYNIEL Catherine, MARECHAL Jacques, BAROU Guy, MEFTAH Pascal, MASSACRIER Sylvaine, DEMEURE Aurélie

Représentés : MASSON Robert représenté par JOANIN Robert, JAY Daniel représenté par DEMEURE Aurélie, PEYCELON Guillaume représenté par GOURBEYRE Auriane

Absents et Excuses :

Secrétaire de séance : *DEMEURE Aurélie*

Objet de la
délibération :

**AFFECTATION DES
RESULTATS - MAIRIE
ECOTAY L OLME 2025
DE_004_2026**

Vu la délibération adoptant le compte financier unique pour l'année 2025 ;
Vu les articles L1612-32 et R.1612-52 du code général des collectivités territoriales;
Considérant les résultats suivants :

COMPTE FINANCIER UNIQUE - COMMUNE ANNEE 2025

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté 2024		254 035,42 €		220 225,45 €		474 260,87 €
Opérations de l'exercice 2025	605 560,59 €	257 936,74 €	533 075,81 €	707 430,41 €		
TOTAL	605 560,59 €	511 972,16 €	533 075,81 €	927 655,86 €	1 138 636,40 €	1 439 628,02 €
Résultat de clôture 2025	-93 588,43 €			394 580,05 €		300 991,62 €
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE						
RESULTAT DEFINITIF	-93 588,43 €			394 580,05 €		300 991,62 €

Résultats du vote :

Pour : 14

Contre : 0

Absention : 0

Délibération adoptée

Pour l'année 2025, la commune enregistre un excédent de 394 580.05€ en section de fonctionnement et un déficit de 93 588.43€ en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation de 300 991.62€ en section de fonctionnement, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme,

La 2^{ème} Adjointe, MAY Michelle

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MAY Michelle', written over a horizontal line.



Commune d'Ecotay l'Olme

République Française
Conseil Municipal d'Ecotay l'Olme
Mairie - 42600 Ecotay l'Olme (Loire)
tél 04.77.58.59.69 - accueil@ecotaylolme.fr

Nombre de membres

en exercice : 15

Présents : 11

Votants: 14

Convocation le :

27/02/2026

Séance du jeudi 05 mars 2026

Le cinq mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de MAY Michelle, 2^{ème} Adjointe.

Sont présents : JOANIN Robert, MAY Michelle, GOURBEYRE Auriane, DUCLOS Christiane, MARIANI Jean-Michel, MEYNIEL Catherine, MARECHAL Jacques, BAROU Guy, MEFTAH Pascal, MASSACRIER Sylvaine, DEMEURE Aurélie

Représentés : MASSON Robert représenté par JOANIN Robert, JAY Daniel représenté par DEMEURE Aurélie, PEYCELON Guillaume représenté par GOURBEYRE Auriane

Absents et Excuses :

Secrétaire de séance : DEMEURE Aurélie

**Objet de la
délibération** :

**APPROBATION DU
COMPTE FINANCIER
UNIQUE - PRESBYTERE
ECOTAY L OLME 2025
DE_005_2026**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Résultats du vote :

Pour : 14

Contre : 0

Absention : 0

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Délibération adoptée

Considérant les éléments suivants :

**CFU - PRESBYTERE
ANNEE 2025**

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté 2024	83 382,90 €	0,00 €		0,00 €		
Opérations de l'exercice 2025	460 867,94 €	587 392,00 €	2 158,78 €	12 861,01 €		
TOTAL	544 250,84 €	587 392,00 €	2 158,78 €	12 861,01 €	546 409,62 €	600 253,01 €
Résultat de clôture 2025		43 141,16 €		10 702,23 €		53 843,39 €
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE		43 141,16 €		10 702,23 €		
RESULTAT DEFINITIF		43 141,16 €		10 702,23 €		53 843,39 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, aucune voix contre et aucune abstention ne s'étant manifestées, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune d'Ecotay l'Olme**
- **DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme,

La 2^{ème} Adjointe, MAY Michelle





Commune d'Ecotay l'Olme

République Française
Conseil Municipal d'Ecotay l'Olme
Mairie - 42600 Ecotay l'Olme (Loire)
tél 04.77.58.59.69 - accueil@ecotaylolme.fr

Nombre de membres

en exercice : 15

Présents : 11

Votants:14

Convocation le :

27/02/2026

Séance du jeudi 05 mars 2026

Le cinq mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de MAY Michelle, 2^{ème} Adjointe.

Sont présents : JOANIN Robert, MAY Michelle, GOURBEYRE Auriane, DUCLOS Christiane, MARIANI Jean-Michel, MEYNIEL Catherine, MARECHAL Jacques, BAROU Guy, MEFTAH Pascal, MASSACRIER Sylvaine, DEMEURE Aurélie

Représentés : MASSON Robert représenté par JOANIN Robert, JAY Daniel représenté par DEMEURE Aurélie, PEYCELON Guillaume représenté par GOURBEYRE Auriane

Absents et Excuses :

Secrétaire de séance : DEMEURE Aurélie

Objet de la
délibération :

**AFFECTATION DES
RESULTATS -
PRESBYTERE ECOTAY L
OLME 2025
DE_006_2026**

Vu la délibération adoptant le compte financier unique pour l'année 2025 ;
Vu les articles L1612-32 et R.1612-52 du code général des collectivités territoriales;
Considérant les résultats suivants :

CFU - PRESBYTERE ANNEE 2025

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté 2024	83 382,90 €	0,00 €		0,00 €		
Opérations de l'exercice 2025	460 887,94 €	587 392,00 €	2 158,78 €	12 861,01 €		
TOTAL	544 250,84 €	587 392,00 €	2 158,78 €	12 861,01 €	546 409,62 €	600 253,01 €
Résultat de clôture 2025		43 141,18 €		10 702,23 €		53 843,39 €
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE		43 141,18 €		10 702,23 €		
RESULTAT DEFINITIF		43 141,18 €		10 702,23 €		53 843,39 €

Résultats du vote :

Pour : 14

Contre : 0

Absention : 0

Délibération adoptée

Pour l'année 2025, le budget annexe du Presbytère enregistre un excédent de 10 702.23€ en section de fonctionnement et pas de déficit en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation de 10 702.23€ en section de fonctionnement, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme,

La 2^{ème} Adjointe, MAY Michelle

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'MAY Michelle', is written over a horizontal line.